



VILLE D'AUBANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 27 février 2023

Présents : M. KINARD, Bourgmestre-Président.
Mme BIORDI, Echevine et MM. JACQUEMIN, DEVAUX, BINET, LAMBERT, Echevins.
Mmes CORDONNIER, LARDOT, MENON, SMETS et MM. AREND, BODELET,
CAREME, DONDELINGER, FECK, GOOSSE, JANSON, LANOTTE, LAURENT, LUCAS,
PENNEQUIN, ROSMAN, WEYDERS, Conseillers communaux.
Mme TOMAELLO, Directeur général.
Mme HABARU, Présidente du CPAS.

Excusés : Mme AUBERTIN, conseillère communale.

Délibération n°2069 : Attribution d'un nouveau nom de rue pour l'impasse que forme la rue du Kiell à AUBANGE.

Le Conseil,

Vu l'article L11 23-23 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret de la Communauté française du 3 juillet 1986 modifiant l'article 1^{er} du décret du 28 janvier 1974 relatif au nom des voies publiques ;

Vu la circulaire ministérielle du 23/02/2018 portant sur la directive et recommandation pour la détermination et l'attribution d'une adresse ;

Considérant à ce titre que les services postaux, les fournisseurs téléphoniques et d'internet, ainsi que les services en charge des impétrants ont adopté pour leurs raccordements et leurs services la base ICAR (Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues) ;

Considérant que selon cette directive, toute rue, impasse, ou chemin doivent être nommés, qu'une rue ne peut comporter plusieurs appendices, qu'une rue doit aller d'un carrefour à un autre, que les numéros pairs des habitations doivent être d'un côté et que les numéros impairs d'un autre ;

Considérant que la typologie locale précise que le site se nomme Bertelbunterschloch, qu'en langue vernaculaire signifie le puit coloré de Barthélémy, que dès lors le service a proposé de renommer l'impasse "Barthélémy" et "Couleur";

Considérant qu'un sondage populaire sur la plateforme Fluicity a eu lieu, que les noms « **Impasse des Couleurs** » et « **Impasse Barthélémy** », reprenant la typologie locale, ont été proposés, et que les citoyens avaient également la possibilité de faire leur propre proposition de nom ;

Considérant que des citoyens ont proposé les noms de « Impasse du Kiell », « Rue de Mont-Saint-Martin » et « **Impasse Dondelinger** » sur le sondage lancé sur la plateforme Fluicity ;

Considérant que la proposition « Impasse de Mont-Saint-Martin » ne peut être retenue car une « Allée de Mont-Saint-Martin » existe déjà sur le territoire communal dans la localité d'AUBANGE;

Considérant qu'en application de la circulaire mettant en place ICAR, deux rues ne peuvent porter le même nom sur le territoire communal et ce, même si la localité ou le code postal sont différents, que dès lors nous ne pouvons retenir la proposition « Impasse de Mont-Saint-Martin » pour renommer cette appendice de la rue du Kiell ;

Considérant que des citoyens ont proposé les noms de « **rue du Panneau** », « **rue du Bloc** », « **Impasse de l'Abbé Denis** » et « **rue Jean Poncelet** » via des commentaires sur Facebook ;

Considérant que le nom de « **rue Jean Poncelet** » sera utilisé prochainement pour une autre rue ;

Considérant que le service Urbanisme/Mobilité propose le nom « **Impasse de Longlaville** » car la portion de la rue du Kiell à renommer point en direction de Longlaville ;

Considérant qu'après avoir interrogé les sociétés se trouvant dans la rue du Kiell, celles-ci sont sans avis quant à un nouveau nom et nous laisse libre choix ;

Considérant que le Collège communal, en sa séance du 20/02/2023, a décidé de proposer au Conseil communal de nommer la portion de voirie de la rue du Kiell qui forme une impasse «**Impasse Jean Poncelet**», «**Impasse de l'Abbé Denis**», «**Impasse de Longlaville**», «**Impasse Barthélémy**» ou «**Impasse des Couleurs**».

Considérant que ces appellations n'existent pas encore sur le territoire communal d'AUBANGE ;

DECIDE de nommer la portion de voirie de la rue du Kiell qui forme une impasse « **Impasse des couleurs** ».

Le Directeur Général
(s) TOMAELLO H.

Le Directeur Général,



TOMAELLO H.

PAR LE CONSEIL :

Pour extrait conforme :
Aubange, le 02/03/2023



Le Président,
(s) KINARD F.

Le Bourgmestre,



KINARD F.